

Réponse de l'ADRISE au Maire de Bordères.

Pour la seconde fois en quelques semaines, d'abord dans son journal municipal, le Cabilat, puis dans un hebdo local, le Maire de Bordères, Jérôme Crampe, s'auto-congratule de la victoire remportée sur Vinci dans le dossier de l'UTV 65. S'attribuant sans vergogne les mérites des actions engagées par son prédécesseur, Christian Paul, et en particulier celle d'avoir mis en place un groupe de travail extra-municipal chargé d'étudier le dossier, il distribue ses bons points à ceux qui l'ont accompagné dans ce combat sans jamais citer l'ADRISE qui fut pourtant en première ligne en permanence dès la connaissance du projet fin 2012. Ce mépris à notre égard est d'autant plus insupportable qu'en l'occurrence c'est plutôt lui qui nous a suivis puisque nous sommes entrés en lutte 2 années avant lui et que nous ne l'avons même jamais aperçu dans les nombreuses manifestations que nous avons organisées contre le projet. Alors qu'il n'a pas poursuivi sa procédure contre l'UTV 65 au-delà de la première instance auprès du tribunal administratif de Pau, jamais le combat n'aurait été remporté si l'ADRISE n'était pas allée en appel à Bordeaux. En matière de combattant de la vingt-cinquième heure, on ne fait pas mieux et il appartient aux Borderaises et aux Borderais de se faire leur opinion.

Voici maintenant qu'il laisse entendre qu'il veut faire évacuer la ZAD. Nous lui rappellerons tout d'abord que si la ZAD n'avait pas été là, les travaux auraient commencé sur le site en octobre 2015 et il aurait été bien difficile de revenir en arrière. Deuxièmement, et comme il le reconnaît, les terrains appartiennent à la Grande Agglo et elle seule peut décider de l'expulsion des zadistes mais nous ne doutons pas que, là aussi, il saurait le moment venu s'en attribuer les éventuels mérites. Sauf que jusqu'à fin mars ils ne sont pas expulsables et que, si le projet de la ZAC Ecoparc le justifie, une nouvelle ZAD pourrait recevoir alors le renfort des zadistes non sédentaires de Notre-Dames-Des-Landes.

Pour ce qui est de ses appréciations méprisantes à leur égard, alors qu'il n'a jamais mis les pieds à la ZAD, nous laissons Mitch, le chef du village, lui répondre : « Nous ne vivons pas dans des conditions dégradées et extrêmes comme il le dit. Nous avons fait le choix de refuser la société de consommation qui épuise les ressources de notre planète et de vivre en harmonie avec la nature. Plusieurs d'entre nous sont diplômés et ce n'est pas par déchéance que nous sommes là, mais pour remplir une mission qui est de nous opposer aux projets inutiles qui mettent en péril notre environnement et l'avenir de vos enfants. Contrairement à ce qu'il affirme, nous ne sommes pas laissés à l'abandon par la population avec laquelle nous entretenons des relations amicales, autant avec les particuliers que les commerçants, et le seul qui va sur le marché c'est moi pour faire la manche à titre personnel et non pour la ZAD. Et nous n'avons que faire de sa condescendance déplacée et non dénuée d'intérêt lorsqu'il veut apitoyer la population sur notre sort : nous le rassurons, tout va bien pour nous et nos conditions de vie nous conviennent totalement »

Monsieur Crampe le reconnaît lui-même, il n'y a pas de projets concrets sur la ZAC Ecoparc car au niveau de l'agglomération il y a déjà de nombreuses zones d'activités : mais alors pourquoi vouloir en créer une supplémentaire en confisquant encore des terres agricoles très fertiles et, de plus, en limite de la zone industrielle actuelle qui comporte de nombreuses friches ! En maintenant ce projet par ambition personnelle, il prend le risque de ne voir s'y

implanter que des entreprises dont les autres ne voudront pas, en particulier parce qu'elles sont polluantes et de faire de sa commune un nouveau Seveso.

Et puisqu'il est si prompt à s'arroger des lauriers qui reviennent à d'autres, nous ne doutons pas que monsieur Crampe s'attribuera prochainement la paternité du 70^{ème} miracle de Lourdes sur la personne de sœur Bernadette. Mais peut-être attend-il pour cela la prochaine campagne électorale municipale ?

L'ADRISE